

Virtus, fama, decus, laus et dilectio, lucrum,
 Si valeat medicus egro reparare salutem,
 Aut etiam sanum si conservare salubrem,
 Aut etiam mortem si predicet morituro,
 Aut evasuro vitam pronunciet egro
 Jam desperato, etc. (Lib. VII, cap. LXXXIII.)

« Peut-être tous ces préceptes si naïfs acquièrent-ils un peu plus de charme en passant d'une prose passablement vulgaire à une forme métrique, même lorsque cette forme n'est ni très-élégante ni très-poétique. » (Darembert).

Il n'échappera à personne que dans ce *Poema medicum* on trouve plus d'une réminiscence du *Serment* d'Hippocrate, ainsi que des deux traités hippocratiques de *la Loi* et du *médecin*. La plupart des recommandations faites aux médecins du moyen âge rappellent celles qu'on lit dans deux autres opuscules, attribués aussi à Hippocrate, la *Bienséance* et les *Préceptes*; on peut dire que ces cinq opuscules ont servi longtemps de code médical.

Le versificateur anonyme n'oublie pas ce qui concerne les honoraires, il en fait adroitement vis à vis du malade un gage pour l'avenir :

..... Collata decenter

Munera preteriti sint argumenta futuri (Lib. VII-1054)

Les derniers chapitres traitent de la façon dont il convient de rendre le convalescent à ses habitudes (*de convalescenti mittendo ad consuetas operationes*, cap. 82), et dont il doit lui-même prendre congé de la famille du malade (*de modo petendi licenciam et recessu medici*, cap. 84). Le poème se termine par ces vers, qui indiquent assez que le versificateur était médecin et qu'il parle par expérience :

Tutius esse reor, quod certe novimus omnes,
 Dum dolet accipere, vel munere posse carere,
 Namque mañum dandi jam retraxere, medicum.
 Munere percepto, grates multas referendo,
 Omnibus ergo valedicens, in pace recede!